

# Le cursus d'études musicales

**L'éveil musical** est accessible aux plus jeunes avant d'intégrer le cursus des études.

**Cycle 1 Découverte de la musique** (durée : 3 à 5 ans)

Le 1er cycle peut être précédé d'un cycle d'initiation (durée : 1 à 2 ans) sur proposition du professeur.

**Cycle 2 Consolidation des acquis en vue d'une certaine autonomie** (durée : 3 à 5 ans)

**Cycle 3 Préparation au Certificat d'Études Musicales** (durée : 2 à 4 ans)

À l'issue du 3ème cycle, il est possible de poursuivre les études en cycle d'approfondissement durant deux années.

**Le parcours personnalisé** est proposé aux élèves mineurs ayant obtenu leur Brevet d'Études Musicales de 2<sup>ème</sup> cycle qui ne s'orientent pas vers l'obtention d'un Certificat d'Études Musicales et aux adultes en 2<sup>ème</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle souhaitant poursuivre une pratique musicale amateur. La durée de ce parcours est limitée à 5 années.

**Le parcours adapté** est proposé aux élèves en situation de handicap ou dont les spécificités d'apprentissages, troubles ou pathologies diverses, nécessitent une adaptation de la pédagogie et/ou du cursus. Les modalités de ce parcours sont proposées à l'élève après une rencontre avec la Conseillère Handicap et Publics à besoins spécifiques, qui organisera le suivi de l'élève avec l'équipe pédagogique durant tout son parcours.

**Le parcours hors-cursus** est proposé aux adultes souhaitant s'inscrire dans l'étude d'une discipline instrumentale. Le cours d'instrument est alors d'une durée de 30 minutes et ne pourra pas excéder 3 années d'études.

